

La réglementation régulière est toujours de mise, veuillez la consulter avant de vous présenter

## MESURES SUPPLÉMENTAIRES EN LIEN AVEC LA COVID-19

- **Inscription obligatoire** : information à [vsad.ca](http://vsad.ca)
  - Choix du bassin lors de la réservation, aucun déplacement possible entre les bassins
  - Les accompagnateurs devront aussi procéder à leur inscription
  
- **Bain pour tous** :
  - Bassin récréatif = maximum de 30 personnes par période
  - Bassin sportif = maximum 45 personnes par période
    - Aucun couloir de nage
    - Pas de tremplin
  
- **Bain en longueurs adultes (16 ans et +)** :
  - Bassin sportif = maximum 30 personnes par période
  - Vous devez apporter votre matériel d'entraînement*
  
- **Bain pour les 50 ans et +** :
  - Bassin récréatif maximum de 30 personnes par période
  - Bassin sportif maximum 40 personnes par période

*Retrait du matériel susceptible de propager le virus (jouets, frites, ceintures AquaJogger, planches, palmes, etc.)  
Seul le matériel d'entraînement sera permis, nous vous fournirons une veste de flottaison en cas de besoin.*

→ Il est fortement recommandé de **prendre une douche savonneuse à la maison avant et après la baignade**

- Chaque personne entrant dans l'infrastructure doit se laver les mains à la station de lavage identifiée.
- Les participants pourront arriver **10 minutes maximum** avant le début de l'activité.
- Les participants doivent présenter une preuve de résidence à l'arrivée.
- **Les participants doivent arriver avec leur maillot sur eux.** Apporter un sac pour y mettre tous vos vêtements. Celui-ci vous suivra à la piscine et sera déposé sur la promenade de la piscine à une distance de 2 mètres de tout autre sac.

→ **TOUS** les usagers entreront par le **VESTIAIRE FEMME**

→ **TOUS** les usagers sortiront par le **VESTIAIRE UNIVERSEL**

- Les usagers doivent quitter l'infrastructure immédiatement après l'activité, et ce en respectant les directives.

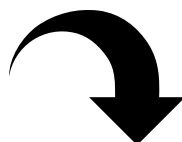
→ Les douches et vestiaires ne sont pas accessibles, seules les toilettes le seront.

- Les participants doivent limiter les contacts et maintenir une distance constante de deux (2) mètres entre les usagers.
- Toute personne présentant des symptômes liés à la COVID-19 et celles atteintes de maladies chroniques ou immunosupprimées doivent rester à la maison.

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures se réserve le droit de fermer les piscines en tout temps, et ce, sans préavis. Nous demandons aux adultes de développer le sens civique des plus jeunes en les invitant à respecter les règlements en vigueur, et ce, afin que tous puissent tirer le maximum de bénéfices des activités aquatiques libres.

Tout manquement à ces règles de sécurité pourrait entraîner une exclusion individuelle ou collective de la piscine.

**RÉGLEMENTATION RÉGULIÈRE – ACCÈS AUX BASSINS RÉCRÉATIF ET SPORTIF**



## RÉGLEMENTATION RÉGULIÈRE – ACCÈS AUX BASSINS RÉCRÉATIF ET SPORTIF

---

- S.V.P, déposez vos chaussures, bottes ou tout autre soulier de rue dans les casiers du hall aquatique. Pieds nus ou sandales de piscine seulement aux vestiaires.
- Tout contenant de verre est strictement interdit aux vestiaires et dans l'enceinte de la piscine.
- Les cellulaires, ordinateurs et livres ne sont pas permis.
- **SEULS LES BAIGNEURS SERONT ADMIS DANS L'ENCEINTE DE LA PISCINE.** Les accompagnateurs doivent aussi procéder à une inscription pour accéder à la piscine.
- Les cheveux mi-longs et longs doivent être attachés en toque/chignon ou en tresses, autrement vous devrez avoir votre casque de bain.
- Une douche savonneuse de 30 secondes est fortement recommandée avant la baignade.
- La marche est de mise dans l'enceinte de la piscine et les vestiaires.
- Les plongeurs sont autorisés en partie profonde seulement.
- Les masques de plongée acceptés sont ceux identifiés « TEMPERED OU TREMPÉ »
- Les enfants de 8 ans et moins doivent être accompagnés **DANS L'EAU** et à proximité d'une **personne responsable de 15 ans et plus**. La personne responsable doit avoir un contact visuel en tout temps et être à portée de main.
- Les enfants de 9 à 11 ans doivent être accompagnés et **SURVEILLÉS** par une **personne responsable de 15 ans et plus**. La personne responsable doit être en maillot/short. **INSCRIPTION REQUISE POUR L'ACCOMPAGNATEUR**
- Le ratio d'accompagnement est de **1 adulte/personne responsable pour 3 enfants de 8 ans et moins**. Au-delà de ce ratio, une veste de flottaison (VFI) sera requise pour les enfants.
- Le sauveteur a autorité pour faire respecter la réglementation et prescrire une veste de flottaison individuelle (VFI) s'il le juge essentiel à la sécurité du baigneur.
- **Maman, papa, poussette et coquille jusqu'à la piscine** pour assurer la sécurité de vos petits. Évitez de les transporter dans vos bras et donnez-leur la main lorsqu'ils sont habilités à marcher.
- La couche aquatique de type **LITTLE SWIMMER** est obligatoire pour que votre bébé/enfant puisse accéder aux bassins. **Lorsqu'un dégât fécal survient, l'évacuation du bassin est requise et la fermeture temporaire s'en suit pour effectuer la désinfection. Il en est de même pour un dégât vomitif.**
- **Toilette**, s.v.p., veuillez aller à la toilette avec votre enfant **AVANT** l'activité.



**Veuillez surveiller vos enfants en tout temps!**